

Rentrée 2025-2026 | Inscriptions aux activités

Accès aux formulaires d'inscription

A partir du 15 mai et jusqu'au 15 juillet 2025, les formulaires d'inscriptions périscolaires, restauration scolaire et accueils de loisirs, seront disponibles sur votre Compte Citoyens.

Cette inscription n'est pas automatique d'une année sur l'autre. Vous devrez faire la démarche chaque année et avant chaque rentrée scolaire.

Cette inscription vous ouvrira l'accès aux réservations de créneaux pour la rentrée. **Cette démarche est obligatoire.**

Comment effectuer les démarches ?

1. Vous disposez d'un Compte Citoyens, la démarche est disponible dans la rubrique « **Rentrée 2025/2026** » « **inscription aux activités** »
2. Vous ne disposez pas d'un Compte Citoyens :
 - o Rendez-vous sur : espace-citoyens.net/blancmesnil/compte-citoyens/
 - Cliquez sur « créer mon espace » et remplissez les informations demandées
 - Une fois votre compte créé, un email de validation vous sera envoyé. Cliquez sur le lien contenu dans cet email pour activer votre compte
 - o Vous pouvez aussi vous présenter au service Prestation Éducation muni d'une adresse mail valide.

A SAVOIR Sans dossier d'inscription, votre enfant ne sera pas accepté aux activités périscolaires et extrascolaires. Il est également impératif d'être à jour du paiement de ses factures pour la validation du dossier.

A compter du 15 juillet 2025, vous pourrez accéder aux réservations selon vos besoins et vous aurez accès aux plannings pour les différentes activités (accueil matin/soir, restauration scolaire et centre de loisirs du mercredi) dans les conditions habituelles.

A SAVOIR Si vous n'avez pas procédé à la réservation :

- la restauration scolaire et l'accueil du matin et du soir seront facturés au tarif majoré
- votre enfant ne sera pas accueilli sur les centres de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires

Mon enfant nécessite un Protocole d'Accueil individualisé « PAI ». Que faire ?

Il s'agit d'une démarche que vous devez initier auprès de la direction de l'école dont dépend votre enfant.

Le PAI sera commun à l'école et aux services périscolaires, restauration et accueils de loisirs, pensez à le donner au directeur du périscolaire qui accueille votre enfant.

Si le PAI prévoit un panier repas, **un tarif spécifique** est mis en place pour la restauration scolaire, il vous faudra fournir une copie du PAI par mail (directioneducation@blancmesnil.fr) à la direction de l'Éducation pour en bénéficier. Il sera tout de même nécessaire de faire vos réservations via votre Compte Citoyens.

Mon enfant est reconnu par la MDPH. Que faire ?

S'il est nécessaire de mettre en place un accueil adapté aux besoins particuliers de l'enfant, vous pouvez contacter directement la Direction de l'Éducation au 01.41.84.01.10 et solliciter un rendez-vous auprès de la coordinatrice loisirs de proximité et accueils des enfants à besoins particuliers ou alors passer directement par le directeur ou responsable de site péri et extrascolaire, qui reste toujours le premier interlocuteur des parents.

Vous serez reçus par la coordinatrice et le directeur du centre de loisirs avec votre enfant sur le lieu d'accueil (école ou centre de loisirs) pour un entretien afin de recueillir toutes les informations essentielles pour accueillir votre enfant (besoins en accessibilité, en matériel, renforcement de l'équipe...).

A partir du 1^{er} août et jusqu'au 30 septembre 2025 : Calcul du quotient familial

Cette démarche vous permet de bénéficier d'un tarif adapté à vos ressources et à votre situation familiale.

Vous n'avez pas adhéré à l'API* particulier :

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2025 pour remplir le formulaire et fournir votre avis d'imposition via votre Compte Citoyens, rubrique « **Mes QF / Revenus** » « **mettre à jour** ».

Si vous souhaitez, vous pouvez adhérer à l'API particulier. Vous aurez à fournir votre avis d'imposition uniquement la 1^{ère} année.

Vous avez déjà adhéré à l'API particulier :

Vous n'avez aucune démarche à réaliser. Le nouveau quotient familial s'appliquera dès la rentrée de septembre 2025.

**L'API : l'adhésion impôt particulier permet à la collectivité de récupérer les éléments nécessaires à l'instruction de votre quotient familial directement auprès du service des impôts.*

A SAVOIR si votre quotient familial n'est pas calculé, les prestations seront facturées au tarif maximum forfaitaire.

Contact

Service Prestation Éducation

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 70 70](tel:0145917070)
[Courriel](#)

Prendre rendez-vous

[Formulaire en ligne](#)

Lire aussi

[Pour en savoir plus sur les accueils périscolaires](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).